

Offrons notre générosité à ceux qui ont tout donné

Nos prêtres aînés sont plus que jamais prêtres, leur cœur est modelé par une vie entière à faire grandir l'Église, au service de Dieu et des hommes. À notre tour, offrons notre générosité à ceux qui ont tout donné. Vos dons permettront de les accompagner dignement, en participant au financement de leurs cotisations d'assurance maladie et vieillesse, à l'achat d'équipements et de véhicules adaptés, et tout spécialement à leur installation dans des structures pouvant les accueillir et les accompagner jusqu'à la fin de leur vie.

Votre don exceptionnel en action

- **Un don de 230 € finance 1 mois d'aide à domicile pour un prêtre aîné.**
- **Un don de 475 € finance 1 mois de cotisations sociales d'un prêtre.**
- **Un don de 1400 € équivaut à 1 mois de séjour en maison de retraite des prêtres âgés.**

Merci de votre soutien précieux aux prêtres !

66%
de déduction fiscale

Si vous êtes assujetti à l'IR,
(dans la limité de 20% de votre revenu imposable)
Un don de 200 € ne vous coûte réellement que 68 €
Faire un don sur :
donnons-nice.catholique.fr

Soutenez vos prêtres aînés !

☐ **IR : 66% de déduction fiscale**
> À l'ordre de : Association diocésaine de Nice
> Sous enveloppe affranchie à :
Évêché, 23 avenue Sévigné – CS 61 110 – 06105 Nice cedex 2

☐ **IFI : 75% de déduction fiscale**
> À l'ordre de : Fondation nationale pour le Clergé
Association diocésaine de Nice
> Sous enveloppe affranchie à : Fondation nationale pour le Clergé
3, rue Duguay Trouin - 75280 Paris cedex 06

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Email : .....

Année de naissance : .....

75%
de déduction fiscale

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI),
(dans la limite de 50 000 €)
Un don de 250 € ne vous coûte réellement que 62 €
Faire un don par la Fondation nationale pour le Clergé :
soutenir.fondationduclerge.com

VOUS RECEVREZ UN REÇU FISCAL.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association diocésaine de Nice pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association diocésaine de Nice à donateurs@nice.catholique.fr.